

CONSEILLER RH DE PROXIMITÉ

Un nouvel acteur de terrain au service des personnels

Accompagner les personnels, développer et animer des réseaux locaux, anticiper et gérer des situations de crise... Le conseiller ressources humaines de proximité est l'interlocuteur privilégié de tous les agents.

ÉCOUTER CONSEILLER PRÉVENIR

Appui RH pour la gestion managériale :

- des chefs d'établissement
- des IEN de circonscription
- des chefs de service

Soutien aux personnels en **difficulté** (atteinte à leur image ou intégrité, violence verbale et physique, harcèlement, etc.)

Prévention et résolution de **situations conflictuelles**

En lien avec les dispositifs d'aide et d'écoute existants (cellules d'écoute, médecins de prévention, etc.) et en collaboration avec le responsable hiérarchique

AIDER AU DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET PROFESSIONNEL

Accompagnement individualisé des personnels dans leurs projets de mobilité, de formation et de carrière (coaching, bilans de compétences ou de formation, etc.)

Détection et suivi des potentiels

En relation avec le conseiller mobilité carrière

ANIMER DES RÉSEAUX PROFESSIONNELS DANS UN BASSIN D'EMPLOI LOCAL

Construction et développement d'un réseau auprès des employeurs locaux des secteurs public et privé, et d'organismes compétents :

- identification d'opportunités de recrutement de contractuels parmi les viviers
- identification d'opportunités d'évolution professionnelle pour les personnels de l'éducation nationale (mobilité, stages professionnels, etc.)

Engagement d'actions conjointes dans le domaine RH avec des employeurs extérieurs (recrutement de profils en tension, reconversion, etc.)